# Document d'Informations Clés («**DIC**»)

**Objet**

**Ce document fournit à l'investisseur des informations clés sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. La loi oblige à fournir ces informations pour aider l'investisseur à comprendre la nature, les risques, les coûts et les gains et pertes potentiels liés à ce produit, ainsi qu'à le comparer avec d'autres produits.**

**Produit**

## 20.69% p.a. Barrier Reverse Convertible en CHF sur Applied Materials, Lam Research, Oracle

Numéro de Valeur : 153512385 | ISIN : CH1535123850 | Symbole SIX: AEDJSQ
Emetteur : **Swissquote Bank SA**
Initiateur du PRIIP : **Leonteq Securities AG** | L'Initiateur du PRIIP fait partie du Groupe Leonteq. | www.leonteq.com | Appeler le +41 58 800 1111 pour toute information complémentaire | Autorité Compétente : Non applicable. L'Initiateur de PRIIP est domicilié en Suisse et est soumis à la surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale suisse de Surveillance des Marchés Financiers (« FINMA »). Dans le cadre du règlement UE 1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIP), la FINMA n'est pas considérée comme une autorité de surveillance compétente. | Date de production du document d'informations clés : 12.11.2026

**L'investisseur est sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

### 1. En quoi consiste ce produit ?

**Type**
Ce produit a qualité de Droits-Valeurs en vertu de la loi Suisse.

**Durée**
La durée du produit prend fin à la Date de Remboursement, sauf résiliation ou remboursement anticipé du produit. L'Émetteur est en droit de procéder au remboursement anticipé du produit à une Date d'Observation du Remboursement Anticipé.

**Objectifs**
L'Objectif du produit est de conférer à l'investisseur un droit précis, fonction de conditions prédéfinies. Ce produit offre à l'investisseur un Coupon, quelle que soit la performance des Sous-Jacents durant son cycle de vie.
***Remboursement Anticipé à la Date de Remboursement Anticipé :***
À chaque Date d'Observation de Remboursement Anticipé, l'Émetteur peut, sans y être obligé, demander le Remboursement Anticipé du produit à la Date de Remboursement Anticipé concernée.
L'investisseur recevra CHF 1'000.00 (100% de la Valeur Nominale) Majoré du Coupon, si applicable, à la Date de Paiement du Coupon applicable. Aucun autre paiement n'aura lieu.
***Possibilités de remboursement à la Date de Remboursement :***

- Si un Événement de Barrière n'a PAS eu lieu l'investisseur recevra un paiement équivalent à la Valeur Nominale.
- Si un Événement de Barrière a eu lieu,l'investisseur recevra une fraction entière (taux de conversion) du sous-jacent le moins performant pour chaque produit. Les droits de conversion fractionnaire (fractions du sous-jacent) auxquels peut prétendre l'investisseur seront réglés en numéraire, sur la base du niveau de constatation final.

Un Évènement de Barrière sera considéré comme survenu lorsque le Niveau de Constatation Finale d'un ou de plusieurs Sous-Jacents est au niveau de ou au-dessous de leur Barrière respective.
L'investisseur encourt une perte si la somme des valeurs des sous-jacent livrées à la Date de Remboursement, des fractions du Sous-Jacent et du Coupon est inférieure au prix d'achat du produit. À l'inverse de ce que lui offrirait un investissement direct dans les Sous-Jacents, l'investisseur ne percevra aucun dividende, et ne jouira d'aucun droit au titre de son investissement indirect dans les Sous-Jacents (p. ex. droits de vote). L'investisseur ne profitera pas de la hausse des cours de marché des Sous-Jacents au-dessus de leur Prix d'Exercice respectifs.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Devise du produit (Devise de Règlement)** | Francs Suisses ("CHF") | **Investissement Minimum / Lot de Négoce Minimum** | CHF 1'000.00 |
| **Date d'Émission** | 31.08.2026 | **Date de Constatation Initiale** | 24.08.2026 |
| **Dernier Jour de Négoce/Heure** | 24.08.2027 / Clôture du marché | **Premier Jour de Négociation en Bourse** | 31.08.2026 |
| **Date de Remboursement** | 31.08.2027 | **Date de Constatation Finale** | 24.08.2027 |
| **Valeur Nominale (Dénomination)** | CHF 1'000.00 | **Prix d'Émission** | 100.00% |
| **Niveau de Constatation Initiale** | Cours de clôture officiel du Sous-Jacent respectif à la Date de Constatation Initiale à la Bourse de Cotation. | **Niveau de Constatation Finale** | Cours de clôture officiel du Sous-Jacent à la Date de Constatation Finale à la Bourse de Cotation. |
| **Coupon** | 20.69% p.a. de la Valeur Nominale | **Type de Règlement** | Règlement en numéraire ou Livraison Physique du sous-jacent |
| **Cotation en Bourse** | SIX Swiss Exchange AG; négocié sur SIX Swiss Exchange - Structured Products | **Cotation en fonction des intérêts courus** | oui (prix plein coupon) ; l'investisseur ne paie aucun intérêt couru en plus lorsqu'il achète le produit |
| **La Plus Mauvaise Performance** | Pour chaque Sous-Jacent, la performance est calculée en divisant le Niveau de Constatation Finale par son Niveau de Constatation Initiale. La Plus Mauvaise Performance correspond à la plus faible des valeurs calculées. | **Risque de Change** | Le produit est couvert contre le risque de change à l'échéance c.a.d. le Niveau de Constatation Initiale est déterminé dans la devise du Sous-Jacent, mais les montants libellés dans la Devise du Sous-Jacent seront convertis 1:1 à parité dans la Devise du Produit (Quanto) |
| **Taux de Change** | Le Taux de Change à appliquer pour convertir la Devise du Sous-Jacent appropriée en Devise de Paiement est celui qui apparaît sur la page Bloomberg «BFIX» à 10 h 00 heure locale à New York, respectivement pour les Sous-Jacents avec la Bourse connexe située dans la région Asie-Pacifique à 16 h 00 heure locale à Hong Kong à la Date de Constatation Finale. | | |

| Date de Paiement du Coupon | Montant du Coupon | Date d'Observation de Remboursement Anticipé | Date de Remboursement Anticipé |
|---|---|---|---|
| 01.12.2026 | CHF 51.73 | 24.11.2026 | 01.12.2026 |
| 03.03.2027 | CHF 51.73 | 24.02.2027 | 03.03.2027 |
| 31.05.2027 | CHF 51.73 | 24.05.2027 | 31.05.2027 |
| 31.08.2027 | CHF 51.73 | - | - |

| Sous-Jacent | Type | Bourse de Référence | Ticker Bloomberg | ISIN |
|---|---|---|---|---|
| APPLIED MATERIALS INC | Action | NASDAQ | AMAT UQ | US0382221051 |
| LAM RESEARCH CORP | Action | NASDAQ | LRCX UQ | US5128073062 |
| ORACLE CORP | Action | NYSE | ORCL UN | US68389X1054 |

| Sous-Jacent | Niveau de Constatation Initiale (100%)* | Barrière (50.00%)* | Prix d'exercice (100.00%)* | Rapport de Conversion (Taux de Conversion) |
|---|---|---|---|---|
| APPLIED MATERIALS INC | USD 484.1900 | USD 242.0950 | USD 484.1900 | TBA** |
| LAM RESEARCH CORP | USD 310.1700 | USD 155.0850 | USD 310.1700 | TBA** |
| ORACLE CORP | USD 142.4500 | USD 71.2250 | USD 142.4500 | TBA** |

*les niveaux sont exprimés en pourcentage du Niveau de Constatation Initiale
**Valeur Nominale divisée par le prix d'exercice exprimée en valeur absolue dans la Devise sous-jacente appropriée et convertie si nécessaire dans la Devise de Paiement en utilisant le taus de change.

La documentation juridique prévoit que si certains évènements exceptionnels surviennent (1) le produit peut faire l'objet d'ajustements et/ou (2) l'Emetteur peut résilier le produit avec effet immédiat. Ces évènements sont indiqués dans la documentation juridique et concernent principalement le(s) Sous-Jacent(s), le produit, et l'Emetteur du produit. Ces événements exceptionnels peuvent être, par exemple, mais sans s'y limiter, la cessation d'un Sous-Jacent, des événements fiscaux et l'incapacité de l'Émetteur à réaliser les transactions de couverture nécessaires. En cas de résiliation, le Montant de Remboursement peut être sensiblement inférieur au prix d'achat. Il existe un risque de perte totale du capital investi. Il existe également un risque que le produit soit résilié de façon anticipée à un moment inopportun pour l'investisseur et que ce dernier soit contraint de réinvestir le montant de remboursement dans des conditions moins favorables.

**Investisseurs de détail visés**

- Le produit est destiné aux investisseurs de détail qui entendent constituer un patrimoine privé et dont l'horizon d'investissement à très court terme.
- L'investisseur peut supporter des pertes allant jusqu'à la perte totale de son investissement et n'accorde aucune importance aux produits assortis d'une protection du capital.
- CONNAISSANCES & EXPÉRIENCE: Investisseurs qui présentent quelques connaissances des instruments financiers en question ou une expérience modérée des marchés financiers.

## 2. Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

**Indicateur de Risque**

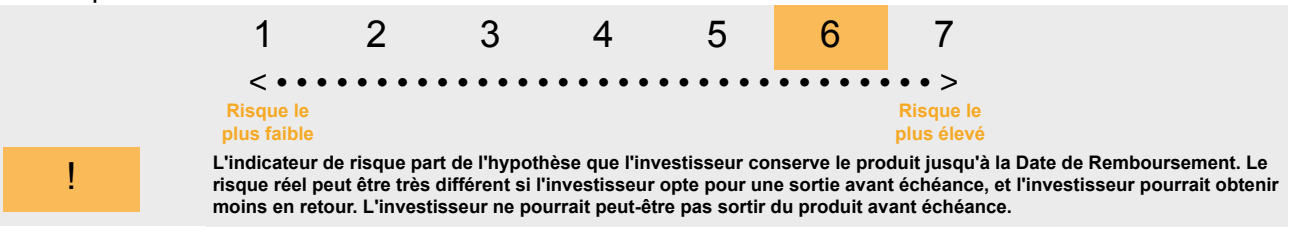


**L'indicateur de risque part de l'hypothèse que l'investisseur conserve le produit jusqu'à la Date de Remboursement. Le risque réel peut être très différent si l'investisseur opte pour une sortie avant échéance, et l'investisseur pourrait obtenir moins en retour. L'investisseur ne pourrait peut-être pas sortir du produit avant échéance.**

L'indicateur de risque récapitulatif renseigne sur le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Il indique la probabilité de perte de valeur du produit en cas de mouvement des marchés ou si l'Émetteur n'est pas en mesure de rémunérer l'investisseur.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, ce qui en fait un produit appartenant à la deuxième classe de risque la plus élevée.
Autrement dit, les pertes susceptibles de découler des performances futures du produit à un niveau élevé et indique que des conditions de marché défavorables pourraient grever la capacité de l'Émetteur à rémunérer l'investisseur pour le produit qu'il détient.
**L'investisseur doit être conscient du risque de change. Si l'investisseur reçoit des paiements dans une devise différente, le rendement final qu'il obtiendra dépend donc du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement.
En cas de Livraison du Sous-jacent, des baisses de cours pourraient survenir même après la Date d'Échéance, jusqu'à ce que le Sous-Jacent soit crédité au compte titres des investisseurs.
Si l'Émetteur n'est pas en mesure de rembourser à l'investisseur la somme qui lui est due, l'investisseur pourrait perdre la totalité de son investissement.
Pour obtenir des informations détaillées concernant tous les risques, veuillez vous référer aux sections relatives aux risques de la documentation légale, précisées ci-dessous dans la section « Autres informations pertinentes ».

**Scénarios de Performance**
Ce que l'investisseur obtiendra de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| **Période de détention recommandée :** | | **31.08.2027** |
|---|---|---|
| **Exemple d'investissement :** | | **CHF 10 000** |
| **Scénarios** | | **Si l'investisseur sort après 31.08.2027** |
| Minimum | L'investisseur est fondé à récupérer au moins CHF 2'108. Le rendement n'est garanti que si le produit est remboursé à l'échéance et que l'Émetteur est en mesure d'honorer les obligations qui lui incombent au titre du produit (voir « Section 3 » « Que se passe-t-il si l'Émetteur n'est pas en mesure de rembourser les sommes qu'il doit ? »). | |
| Tensions | Somme que l'investisseur peut récupérer après déduction des coûts | CHF 2390 |
| | Pourcentage de rendement | -76.10% |
| Défavorable | Somme que l'investisseur peut récupérer après déduction des coûts | CHF 5880 |
| | Pourcentage de rendement | -41.18% |
| Modéré | Somme que l'investisseur peut récupérer après déduction des coûts | CHF 11240 |
| | Pourcentage de rendement | 12.39% |

| | | |
|---|---|---|
| **Période de détention recommandée :** | | **31.08.2027** |
| **Exemple d'investissement :** | | **CHF 10 000** |
| **Scénarios** | | **Si l'investisseur sort après 31.08.2027** |
| Favorable | Somme que l'investisseur peut récupérer après déduction des coûts | CHF 12290 |
| | Pourcentage de rendement | 22.93% |

Les montants indiqués incluent les coûts du produit lui-même mais peuvent ne pas inclure l'ensemble des frais que l'investisseur doit payer au conseiller ou au distributeur. Les montants indiqués ne prennent pas en compte la situation fiscale de l'investisseur, laquelle peut également avoir une incidence sur le montant que ce dernier récupérera.
Le scénario de tensions montre ce que l'investisseur pourra obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Les scénarios présentés représentent des résultats possibles calculés sur la base de simulations.

## 3. Que se passe-t-il si l'Émetteur n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

L'investisseur court le risque que l'Émetteur ne soit pas en mesure d'honorer les obligations qui lui incombent en vertu du produit en cas d'insolvabilité (incapacité à payer/surendettement) ou de décision administrative. L'investisseur peut perdre la totalité du capital qu'il a investi. Le produit est un instrument de dette et, à ce titre, n'est couvert par aucun mécanisme de protection des dépôts.

## 4. Que va me coûter cet investissement?

La personne qui conseille l'investisseur sur le produit ou lui vend ce produit peut lui facturer d'autres frais. Si c'est le cas, cette personne informera l'investisseur au sujet de ces coûts et lui montrera l'incidence de ces coûts sur ses investissements.

**Coûts au fil du temps**
Les tableaux présentent les montants prélevés sur l'investissement de l'investisseur afin de couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que l'investisseur investit, du temps pendant lequel l'investisseur détient le produit et de la performance du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- L'investisseur récupère le montant qu'il a investi (rendement annuel de 0%).
- CHF 10'000 sont investis

| | Si l'investisseur sort après la période de détention recommandée |
|---|---|
| Coûts totaux | CHF 79 |
| Incidence des coûts (*) | 0.8% |

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour d'autres produits.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vend le produit à l'investisseur afin de couvrir les services qu'elle lui fournit. Elle informera l'investisseur de ce montant.

**Composition des Coûts**

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si l'investisseur sort après 31.08.2027 |
|---|---|---|
| Coûts d'entrée | 0.8% du montant que l'investisseur paie au moment de l'entrée dans l'investissement.<br>Ces coûts sont déjà compris dans le prix que l'investisseur paie. | Jusqu'à CHF 79 |
| Coûts de sortie | Les coûts de sortie sont indiqués comme CHF 0 dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si l'investisseur garde le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée. | CHF 0 |

## 5. Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée: 9 mois 19 jours (jusqu'à la Date de Remboursement 31.08.2027)**
L'objectif du produit est de fournir à l'investisseur le profil de remboursement décrit à la section « 1. En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Cela s'applique uniquement si le produit est conservé jusqu'à son échéance. Il n'est pas toujours approprié de comparer les performances ou les coûts de ce produit avec d'autres produits pour lesquels la période de conservation recommandée est différente.
L'investisseur qui souhaite retirer de l'argent de manière anticipée n'a pas d'autre choix que de vendre le produit sur sa Bourse de cotation ou de gré à gré.
Dans des conditions normales de marché, le prix de revente du produit dépendra des paramètres de marché au moment de la revente, ce qui pourrait engendrer une perte pour l'investisseur.
Dans des conditions de marché inhabituelles, ou en cas de dysfonctionnements techniques ou d'interruptions, l'achat et/ou la vente du produit peut être temporairement difficile, voire impossible.

## 6. Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute réclamation concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.
Toute réclamation concernant le produit ou le comportement de son Emetteur peut être soumise à l'adresse suivante: Swissquote Bank SA, Chemin de la Crétaux 33, 1196 Gland, Suisse, structuredproducts@swissquote.ch, www.swissquote.com.

## 7. Autres informations pertinentes

Les documents complémentaires concernant le produit, et notamment les final terms ou le pricing supplement et le programme d'émission et d'offre (y compris les annexes), sont publiés sur le site web de l'Émetteur www.swissquote.com. Nous recommandons à l'investisseur de lire ces documents pour des informations plus détaillées sur la structure du produit et sur les risques d'Investissement y afférents.
En outre, l'Initiateur du PRIIP a créé le DIC en se basant sur des hypothèses, et fait preuve d'une certaine latitude en ce qui concerne le calcul des chiffres clés et les scénarios de performances. L'Initiateur du PRIIP réévaluera et adaptera ses hypothèses au besoin, lorsque cela lui semblera nécessaire.